



Charte Forestière de Territoire du Pays des Combrailles

Plan d'Action

Avril 2011



La Charte Forestière de Territoire répond :

- ⇒ à 8 enjeux
- ⇒ par 15 objectifs
- ⇒ qui se déclinent en 20 propositions d'actions.
- ⇒ **Dont 8 actions prioritaires** (texte en rouge)

Enjeu n°1 : Créer une culture forestière sur les Combrailles

- ⇒ **Objectif n°1** : Synthétiser l'information technique destinée aux propriétaires
 - **Action n°1 : Créer guide de gestion forestière**
- ⇒ **Objectif n°II** : Former les élus
 - Action n°2 : Mettre en place un plan de formation pluriannuel

Enjeu n°2 : Améliorer la gestion forestière

- ⇒ **Objectif n°III** : Inciter les propriétaires forestiers à la gestion forestière durable
 - **Action n°3 : Réaliser des cartes d'identité des propriétés forestières**
- ⇒ **Objectif n°IV** : Améliorer la gestion forestière en forêt publique
 - **Action n°4 : Inciter à la création de SMGF en forêt sectionale et communale**
- ⇒ **Objectif n°V** : Valoriser la certification forestière PEFC
 - Action n°5 : Valoriser la certification forestière PEFC

Enjeu n°3 : Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière

- ⇒ **Objectif n°VI** : Affiner la connaissance de la ressource bois énergie
 - **Action n°6 : Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Energie**
- ⇒ **Objectif n°VII** : Améliorer la connaissance de la ressource et l'animation en forêt privée
 - **Action n°7 : Réaliser des Plans de Développement de Massif**
- ⇒ **Objectif n°VIII** : Améliorer la mobilisation
 - **Action n°8 : Améliorer la desserte**
 - **Action n°9 : Massifier l'offre et regrouper les chantiers**

Enjeu n°4 : Améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

- ⇒ **Objectif n°IX** : Lutter contre le morcellement des propriétés
 - Action n°10 : Informer les notaires et autres prescripteurs

Enjeu n°5 : Soutenir la filière bois locale

- ⇒ **Objectif n°X** : Améliorer l'équipement de la 1^{ère} transformation
 - Action n°11 : Soutenir les entreprises locales
- ⇒ **Objectif n°XI** : Augmenter l'utilisation du bois
 - Action n°12 : Communiquer et informer sur le matériel bois
 - Action n°13 : Inciter à l'utilisation du bois énergie et du bois construction

Enjeu n°6 : Faire de l'environnement un atout pour le territoire , valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles

- ⇒ **Objectif n°XII** : Connaître et préserver les milieux naturels du Pays
 - Action n°14 : Inscrire la forêt dans les actions de préservation et de valorisation de l'environnement
 - Action n°15 : Evaluer la valeur environnementale de la forêt et l'intégrer dans la gestion courante
- ⇒ **Objectif n°XIII** : Valoriser le Pays grâce à ses espaces et paysages spécifiques
 - **Action n°16 : Connaître, valoriser et préserver le bocage**

Enjeu n°7 : Améliorer les conditions d'accueil en forêt

- ⇒ **Objectif n°XIV** Accueillir, aménager et animer
 - Action n°17 : Structurer l'offre de tourisme cynégétique
 - Action n°18 : Développer et mettre en réseau les sites de découverte de la forêt
 - Action n°19 : Concilier les pratiques de loisirs en forêt

Enjeu n°8 : Assurer la dynamique et le fonctionnement de la CFT

- ⇒ **Objectif n°XV** : Assurer la réussite de la démarche CFT
 - Action n°20 : Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière

Symboles utilisés pour les fiches actions

Indicateur de priorité : (par ordre décroissant)



Type d'action :



Animation / communication



Etude



Travaux / investissements

Durée de l'action :



Court terme



Moyen terme



Long terme

Enjeu n°1 : Créer une culture forestière sur les Combrailles

- ⇒ **Objectif n°1** : Synthétiser l'information technique destinée aux propriétaires
 - **Action n°1** : Créer guide de gestion forestière

- ⇒ **Objectif n°1** : Former les élus
 - **Action n°2** : Mettre en place un plan de formation pluriannuel



Enjeu n°1	Créer une culture forestière sur les Combrailles
Objectif n°1	Synthétiser l'information technique destinée aux propriétaires

N° et intitulé de l'action	Action n°1 : Créer guide de gestion forestière
-----------------------------------	---

Constats/Enjeux

Plus d'un propriétaire peut être découragé par la complexité et la multitude des informations à prendre en compte dans la gestion de sa forêt. Il s'agit donc de regrouper et de simplifier les documents existants pour faciliter l'accès à l'information et inciter les propriétaires à s'occuper de leur forêt.

Objectif de l'action

Créer un document de synthèse regroupant les éléments essentiels à la gestion forestière, à destination des gestionnaires, techniciens, experts forestiers ainsi que propriétaires forestiers déjà sensibilisés à la gestion de leur forêt.

Créer une culture forestière commune sur la base d'un document unique.

En accompagnement de la diffusion du guide, rédiger une plaquette grand public présentant l'intérêt de gérer sa forêt, d'étudier les stations et fournissant la liste et les coordonnées des interlocuteurs forestiers.

Descriptif de l'action

Contenu du guide :

- Typologie simplifiée des stations forestières + lien avec habitats naturels et choix des essences,
- Typologie simplifiée des peuplements forestiers présents sur les Combrailles,
- Itinéraires sylvicoles simplifiés en lien avec les stations et les peuplements,
- Éléments sur les indicateurs de biodiversité potentiels en forêt et les changements climatiques
- Liste des interlocuteurs et contacts forestiers sur le territoire et dans le département.

Public : gestionnaires, techniciens et experts forestiers, propriétaires déjà initiés à la gestion forestière

Méthodologie (à préciser)

Étape	Durée
Synthèse bibliographique des documents existants sur les Combrailles	3 mois – printemps 2011
Phase « allégée » de terrain pour validation des typologies établies	3 mois – été 2011
Modifications, ajouts et compléments – Rédaction d'une première version	3 mois
Phase terrain – Validation et compléments	3 mois
Mise en page et impression	1 mois
Diffusion : du guide aux gestionnaires, techniciens et experts, aux organismes forestiers de la plaquette de vulgarisation aux 1800 propriétaires de 4 à 10 ha (cf. actions 3, sur tout le SMAD des Combrailles, un courrier d'accompagnement précisant l'existence éventuelle d'un animateur PDM) et aux collectivités locales mise à disposition des deux documents sur les sites internet (SMAD, CG, CRPF,...)	Toute la durée de la CFT
Illustration par la mise en place de placettes forestières (« vitrines forestières ») Sessions de formation à l'utilisation du guide	Toute la durée de la CFT

Les outils développés dans le cadre des PDM en cours sur le territoire, et en notamment celui de Sioulet Chavanon seront une base de travail efficace.

Proposition d'une organisation pour la réalisation

Pilotage conjoint ONF + CRPF

Mission de 12 mois pour l'élaboration du document

Comité de pilotage réunissant tous les partenaires pour validation des étapes et du contenu

Appel à une agence de communication pour la mise en page

Lien avec les autres actions de la charte		
Action 2 = Formation des élus Action 7 = PDM	Action 3 = Carte d'identité des propriétaires forestiers Action 15 = Evaluation de la valeur environnementale de la forêt	
Maître d'ouvrage	Elaboration et conception technique : ONF + CRPF Edition, conception graphique et diffusion SMAD des Combrailles	
Partenaires	Syndicat des Sylviculteurs, DDT, CG63, région, coopératives / experts	
Calendrier	Elaboration et publication du document : 2011-2012 Diffusion : à la suite et tout au long de la charte	
Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT Indicateurs spécifiques : Elaboration d'une typologie simplifiée Nombre de guides diffusés Nombre de propriétaires sensibilisés avec le guide	
Type de dépenses	Financement de la mission de 12 mois : 5 000 à 20 000 € Frais d'agence de communication : 3 000 € Frais de mise en page et d'impression (guide de 50 pages en couleur, 1 000 exemplaires) : 3 000 € Frais de diffusion : 1 500 €	
Plan de financement prévisionnel	montant	
	Autofinancement	5 500 €
	Région	4 950 €
	Département	4 950 €
	État	
	Autres (préciser) LEADER Pays des Combrailles	12 100 €
Coût total	27 500 €	

Enjeu n°1	Créer une culture forestière sur les Combrailles	
Objectif n°1	Former les élus	
N° et intitulé de l'action	Action n°2 : Mettre en place un plan de formation pluriannuel	
Constats/Enjeux		
<p>Au cours de l'élaboration du diagnostic de la charte, un important besoin de sensibiliser les élus en matière de connaissance forestière, filière bois, environnement ..., est ressorti pour créer une culture forestière et une filière forêt-bois dynamique et durable</p> <p>Le manque de rapport entre les professionnels de la filière et la sphère publique montre un besoin en matière d'identification des différents acteurs du territoire et un besoin des professionnels pour avoir des interlocuteurs dans les communes et communautés de communes</p>		
Objectif de l'action		
<p>Améliorer la connaissance des élus pour :</p> <p>une meilleure implication dans les actions de la charte et dans le développement de la filière forêt bois</p> <p>une intégration du bois dans les projets des collectivités (bois-énergie, bois-construction, forêt et tourisme, environnement ...)</p> <p>Apporter un soutien thématique ponctuel aux communes et communautés de communes</p>		
Descriptif de l'action		
<p>Organisation de réunions d'information et diffusion de supports de communication sur diverses thématiques abordées dans la CFT (bois construction, bois énergie, bois et commande publique, valorisation du bois local, nécessité de la gestion forestière, chasse, voirie, ...).</p> <p>1 à 2 formations par an seront organisées sur le territoire des Combrailles.</p> <p>Les thématiques seront définies avec le territoire et le comité de pilotage, en fonction de l'actualité de la CFT et des autres grandes thématiques développées localement : PLH-habitat, Energies, SCOT-PLU...</p> <p>Proposition pour 2011 à 2013 (pas de priorité dans l'ordre des actions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois-construction et commande publique, • Voirie forestière, • Biens de section et regroupement du foncier en forêt publique, • Biodiversité en forêt (si besoin de communiquer dessus avec tous les projets de réserve, Natura 2000 ...), • Gestion forestière : pourquoi gérer ma forêt ? • Gestion de l'arbre hors forêt, • Bois énergie. <p>La mobilisation d'outils pédagogiques préexistants sera bien entendu privilégiée (film Auvergne Promobois, expositions thématiques...).</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 1 = Guide de gestion forestière Action 4 = Inciter à la création de SMGF Action 6 = PAT Action 9 = Regroupement de chantier et massification de l'offre	Action 12 = Communication et information sur le matériau bois Action 13 = Inciter à l'utilisation du bois dans le cadre de création ou de rénovation de bâtiments Action 14 = Améliorer la desserte	
Maître d'ouvrage	URCoFor A/L	
Partenaires	SMAD des Combrailles, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Aduhme, Auvergne Promobois + tous les acteurs impliqués dans la démarche de la charte	
Calendrier	1 à 2 formations par an	
Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT Indicateurs spécifiques Nombre de formations organisées Nombre de participants	

Type de dépenses	Ingénierie de formation, support de formation, frais logistiques	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (2 formations par an) Feader - FNCoFor	8 000 €
Coût total	8 000 €	

Enjeu n°2 : Améliorer la gestion forestière

- ⇒ **Objectif n°III** : Inciter les propriétaires forestiers à la gestion forestière durable
 - Action n°3 : Réaliser des cartes d'identité des propriétés forestières

- ⇒ **Objectif n°IV** : Améliorer la gestion forestière en forêt publique
 - Action n°4 : Inciter à la création de SMGF en forêt sectionale et communale

- ⇒ **Objectif n°V** : Valoriser la certification forestière PEFC
 - Action n°5 : Valoriser la certification forestière PEFC



Enjeu n°2	Améliorer la gestion forestière
Objectif n°III	Inciter les propriétaires forestiers à la gestion forestière durable
N°et intitulé de l'action	Action n° 3 : Réaliser des cartes d'identité des propriétés forestières
Constats/Enjeux	
Les propriétaires forestiers ont souvent une faible connaissance de leur forêt (localisation, essence, potentiel ...). Il est alors difficile pour eux de s'impliquer dans la gestion de leur propriété.	
Objectif de l'action	
Rvéler aux propriétaires le potentiel de leur forêt Inciter les propriétaires à réaliser des actions de gestion sur leur forêt Leur montrer qu'une dynamique forestière se met en place sur les Combrailles	
Secteur : SMAD des Combrailles hors secteurs PDM	
Descriptif de l'action	
<p>Cette orientation a pour vocation d'expérimenter sur les secteurs des Combrailles non couverts par des PDM un dispositif tendant à mobiliser les propriétaires et leur proposer un outil à même de les sensibiliser à la valeur de leurs forêts et de leur donner des pistes d'actions adaptées. Une telle expérimentation, selon les résultats de l'évaluation au fil de l'eau qui en sera faite, pourra faire l'objet d'une généralisation.</p> <p>Une telle initiative tend à répondre aux besoins exprimés localement par les acteurs et en particulier par les élus. Le contenu précis et la méthodologie sera précisé dans le cadre d'un groupe de travail qui sera mis en place dès 2011.</p> <p>Communication générale auprès des 1800 propriétaires de 4 à 10 ha. Envoi d'un courrier d'information proposant d'établir une carte d'identité de la propriété et accompagné d'une plaquette de présentation du guide de gestion forestière Organisation de réunions d'information, affichage en mairie Recueil des réponses au courrier et mise en place d'une liste des propriétaires intéressés par la carte d'identité. Réalisation des cartes d'identité sur le terrain, en présence du propriétaire</p> <p><i>Proposition d'un contenu de carte d'identité (en préciser en groupe de travail)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation de la propriété <ul style="list-style-type: none"> o localisation, nombre de parcelles et dispersion, peuplements, bornage (fait ou non), desserte, cartographie selon ces éléments, certification PEFC o classement selon le guide de gestion - Usage et gestion <ul style="list-style-type: none"> o Influence du gibier o Fréquence des visites sur les parcelles o Usage fait des bois o Réalisation de travaux d'entretien, par qui, quels conseils et contacts forestiers o Motivations pour l'entretien de la forêt - Souhaits et attentes <ul style="list-style-type: none"> o Structure foncière, desserte, achat ou vente o Bilan : pour dynamiser la gestion du propriétaire, il faut faire (points clés identifiés) <p>Au vue du caractère expérimental de cette démarche, un groupe de travail sera mis en place pour définir précisément le contenu des cartes d'identité sur la base d'un cahier de charges, l'organisation fonctionnelle et le déroulement. Une première phase de test sur un secteur géographique précis est envisagée dans un premier temps. Sur la base de 10 candidatures, ce test pourra voir le jour avec un suivi pointu afin d'évaluer l'intérêt du dispositif.</p> <p>Afin de toucher au mieux les propriétaires forestiers, il sera organisé un réseau de « référents forêt » sur l'ensemble du territoire des Combrailles. Ces référents (un par canton ou par Communauté de communes par exemple), bénévoles volontaires et impliqués dans la gestion forestière, seront des relais d'information entre les propriétaires et les organismes conseil. Leurs apports permettront de cibler au mieux la réalisation des cartes d'identité. Tous les organisations ou réseaux informels seront mobilisés pour constituer ce réseau de référents : élus, syndicats, CRPF, Chambre d'Agriculture, connaissance des techniciens...</p>	
Lien avec les autres actions de la charte	
Action 1 = Guide de gestion forestière	Action 7 = PDM
Maître d'ouvrage	A préciser
Partenaires	CRPF, Syndicat des Sylviculteurs, ONF, Coop/expert CG, Etat, Région
Calendrier	2011, 2012, 2013

Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT Nombre d'actions visant à accroître les surfaces sous document de gestion durable Surface sous document de gestion durable à la suite de ces actions (ha) Nombre d'actions (matérielles ou immatérielles) visant à mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante Nb de propriétaires concernés par ces actions	
	Indicateurs spécifiques Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de propriétaires sensibilisés	
Type de dépenses	Prestations externes	
Plan de financement prévisionnel pour 3 ans (50 cartes annuelles)		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser) LEADER	
	Coût total	



Enjeu n°2	Améliorer la gestion forestière	
Objectif n1V	Améliorer la gestion forestière en forêt publique	
N°et intitulé de l'action	Action n°4 : Inciter à la création de SMGF en forêt sectionale et communale	
Constats/Enjeux		
<p>Dans les Combrailles, comme en Auvergne, les forêts sectionales constituent la majeure partie des forêts des collectivités. (6 468 hectares sur les 10 179 hectares de forêts publiques). Leur gestion est complexe car le rôle des intervenants n'est pas toujours clair (ayants-droits, commune, ONF) et parce que les surfaces concernées sont parfois faibles et morcelées.</p>		
Objectif de l'action		
<p>Inciter au regroupement de la propriété forestière publique. Ainsi, les ayants droits sont directement acteurs de la gestion de leurs biens de section et le rôle de la commune est clarifié Faciliter et dynamiser la gestion des forêts communales et sectionales</p>		
Descriptif de l'action		
<p>Il s'agit de lancer une démarche pro active de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des élus et des ayants droits, en partant du niveau intercommunal en allant vers le niveau communal et vers le massif forestier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ciblage de Communautés de communes et de secteurs plus concernés par la constitution de SMGF, en relation avec l'ONF (C.C. Sioulet-Chavanon, Haute-Combraille, Pontgibaud, St-Priest ...). 37 communes des Combrailles sont plus particulièrement concernées par cette thématique. • Information en conseil communautaire • Réunion par commune ciblée (élus + ayants droits intéressés) • Bilan de la sensibilisation en conseil communautaire – Possibilité d'implication financière de la CC dans la démarche • Délibération de la commune • Réalisation de l'étude de faisabilité par l'ONF 		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 2 = Formation des élus	Action 9 = Regroupement de chantier et massification de l'offre	
Maître d'ouvrage	ONF	
Partenaires	SMAD, Communes, URCoFor	
Calendrier	2011 à 2015 – 3 à 4 communes ciblées par an	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions d'assistance à la mise en œuvre de projets de regroupement du foncier Nombre de projets de regroupement du foncier mis en œuvre à la suite de ces actions Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement avant leur mise en œuvre (ha) Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement après leur mise en œuvre (ha)</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre d'actions de sensibilisation menées Nombre de communes sensibilisées Nombre de SMGF créées</p>	
Type de dépenses	Frais d'information des réunions d'information Frais de réalisation de l'étude SMGF 70 €/ha dont 80% de financement (CG, FEADER, Région)	

Plan de financement prévisionnel		
		montant
	Autofinancement	20 %
	Région	30 %
	Département	10 %
	État	
Autres (préciser)	40 %	

Enjeu n°2	Améliorer la gestion forestière	
Objectif n°V	Valoriser la certification forestière PEFC	
N°et intitulé de l'action	Action n°5 : Valoriser la certification forestière PEFC	
Constats/Enjeux		
PEFC est le principal système de certification forestière en France. Néanmoins, à peine 10 % de la forêt des Combrailles est certifiée PEFC (dont les ¾ en forêt publique). Il est donc primordial, dans le cadre d'une Charte Forestière placée sous le signe du développement durable, d'améliorer la prise en compte de ce système par les différents maillons de la filière.		
Objectif de l'action		
Intégrer la dimension de la certification PEFC dans l'ensemble des actions menées dans le cadre de la charte forestière et dynamiser la chaîne de certification de la filière.		
Descriptif de l'action		
<p>Les actions seront basées sur un partenariat fort entre les animateurs de la Charte (SMAD des Combrailles et ACOFOR) et PEFC Auvergne afin de promouvoir la certification PEFC à travers des actions de communication orientées vers différentes cibles. Il peut s'agir d'actions spécifiques ou d'actions existantes, au sein desquelles la question de la certification sera intégrée (PDM, Carte d'identité...).</p> <p>1) Propriétaires privés Travail commun PEFC/CRPF afin de vérifier la certification des propriétaires de plus importantes surfaces forestières, cible plus accessible dans un premier temps.</p> <p>2) Gestionnaires de la forêt privée Sensibilisation de ces intervenants qui sont souvent un maillon important de la certification grâce aux relations privilégiés qu'ils ont avec leurs clients.</p> <p>3) ONF, forêt publique Accentuer l'information à travers notamment la création des SMGF.</p> <p>4) Collectivités Cf. fiche action 12 : prise en compte de la certification PEFC dans le cadre des actions de sensibilisation et d'information des élus sur l'utilisation du bois dans les bâtiments et les marchés publics.</p> <p>5) Entreprises Organisation de réunions de travail avec les entreprises du Pays afin d'améliorer la certification globale de la chaîne de mobilisation du bois.</p> <p>En outre, une attention toute particulière sera portée au fait que les documents émanant de la CFT soient établis sur du papier certifié et qu'ils le précisent clairement.</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 2 = Formation des élus Action 3 = carte d'identité des propriétaires	Action 12 = Communication et information sur le bois	
Maître d'ouvrage	PEFC à travers AACF	
Partenaires	SMAD des Combrailles, collectivités locales, CRPF, ONF, Syndicat de sylviculteurs, COFOR (A préciser)	
Calendrier	Dès la signature de la charte	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions (matérielles ou immatérielles) visant à mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante</p> <p>Indicateurs spécifiques Surface de forêt certifiée Nombre d'entreprises certifiées</p>	
Type de dépenses	Frais d'animation et de logistique	

Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	Fonctionnement de l'ACF
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n°3 : Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière

- ⇒ **Objectif n°VI** : Affiner la connaissance de la ressource bois énergie
 - **Action n°6** : Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Energie

- ⇒ **Objectif n°VII** : Améliorer la connaissance de la ressource et l'animation en forêt privée
 - **Action n°7** : Réaliser des Plans de Développement de Massif

- ⇒ **Objectif n°VIII** : Améliorer la mobilisation
 - **Action n°8** : Améliorer la desserte
 - **Action n°9** : Massifier l'offre et regrouper les chantiers

Enjeu n°3	Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière
Objectif n°VI	Affiner la connaissance de la ressource bois énergie
N° et intitulé de l'action	Action n°6 : Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Energie
Constats/Enjeux	
<p>La connaissance de la ressource mobilisable et son adéquation avec la consommation est un des principaux enjeux de la forêt française. Le bois d'œuvre est une ressource <i>a priori</i> maîtrisée qui nécessite surtout pour être mobilisable et pérenne, un surcroît d'animation en forêt privée. En revanche, le bois d'industrie et le bois énergie sont des ressources sur lesquelles pèse actuellement une pression très forte due à la croissance de la consommation de bois énergie.</p> <p>Afin de sécuriser les approvisionnements d'obtenir une approche fiable de la filière amont, il semble opportun de disposer d'une vision plus précise des sources d'approvisionnement en combustible. En effet, la question de la régularité de l'approvisionnement est posée systématiquement lorsque qu'un projet de chaufferie bois est envisagé. En outre, au vu de la grande diversité des essences, et de la qualité inégale des peuplements, la valorisation en bois énergie est quelques fois la seule possible, ou constitue un complément de revenu en valorisant les rémanents issus d'une exploitation.</p>	
Objectif de l'action	
L'objectif du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est de préciser le potentiel et les conditions de mobilisation de la ressource en bois énergie.	
Descriptif de l'action	
<p>Le plan d'approvisionnement territorial est un outil d'aide à la décision, largement basé sur la cartographie, qui inventorie les installations en fonctionnement ou en projet et détermine de façon opérationnelle les quantités de bois susceptibles d'être mises en marché, leur localisation et les coûts de mobilisation associés. Le PAT permet ainsi de mettre en parallèle les consommations actuelles et futures (à court terme) et la ressource mobilisable.</p> <p>Le plan d'approvisionnement donne également les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars, etc.) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire. Il constitue enfin un outil d'aide à la décision précieux pour envisager les investissements nécessaires en amont pour une mobilisation des bois accrue et une logistique optimisée. Enfin, il permet d'obtenir une certaine vision des limites du potentiel de la ressource locale.</p> <p>De manière schématique, les différentes étapes de la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial se déclinent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination de la consommation potentielle de combustible bois sur le territoire • Evaluation des volumes de bois forestier à vocation énergétique sur le territoire et taux d'utilisation (forêts publiques et privées) • Evaluation des coûts de mobilisation de la ressource • Détermination des volumes de combustible d'origine industrielle et taux d'utilisation actuel • Propositions pour l'optimisation de la chaîne logistique d'approvisionnement • Détermination du volume disponible en plaquettes forestières pour d'autres chaufferies ou installations hors du territoire. <p>Il est à noter que le PAT qui concernera le Pays des Combrailles sera réalisé en coopération avec le Pays du Grand Sancy.</p>	
Lien avec les autres actions de la charte	
Action 2 = Formation des élus Action 8 = Améliorer la desserte	Action 12 = Communication et information sur le matériau bois Action 13 = Inciter à l'utilisation du bois dans le cadre de création ou de rénovation de bâtiments
Maître d'ouvrage	URCOFOR Auvergne - Limousin
Partenaires	SMAD des Combrailles, CRPF, ONF, collectivités locales, DDT, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Conseil Régional Auvergne, Aduhme, Auvergne Promobois, entreprises de la filière bois, coopératives, experts
Calendrier	2011
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT</p> <p>Nb d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois</p> <p>Nb de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement)</p> <p>Puissances de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement) (mW)</p> <p>Nb d'actions d'accompagnement des acteurs de la filière favorisant la valorisation du bois local</p> <p>Nb d'entreprises locales ou de collectivités s'approvisionnant en bois local, sur le territoire de la CFT, suite à ces actions</p> <p>Part du bois local dans l'approvisionnement de ces entreprises ou collectivités (%)</p> <p>Volume de bois local dans l'approvisionnement de ces entreprises ou collectivités (m3)</p> <p>Indicateurs spécifiques</p> <p>Réalisation de l'étude</p> <p>Nombre de projets de chaufferies suscités</p>
Type de dépenses	Frais d'animation et de mission, acquisitions de données

Plan de financement prévisionnel		Montant/%
	Autofinancement	
	Région COMAC	40 000 (80 %)
	État COMAC	
	Département	
	Autres : SMADC et Pays Grand Sancy	10 000 (20 %)
	Coût total	50 000 €

Enjeu n°3	Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière	
Objectif n°VII	Améliorer la connaissance de la ressource et l'animation en forêt privée	
N° et intitulé de l'action	Action n°7 : Réaliser de s Plans de Développement de Massif	
Constats/Enjeux		
La forêt privée représente 84 % de la forêt du Pays des Combrailles (environ 54 000 ha). Le diagnostic de la charte forestière fait ressortir un fort besoin d'animation à destination des propriétaires privés, tant pour les inciter à la gestion forestière que pour améliorer la mobilisation et donc les volumes disponibles pour les industriels locaux. Or les moyens d'animation actuellement mis en œuvre restent insuffisants et souvent trop loin des propriétaires.		
Objectif de l'action		
L'objectif de la mise en place d'un Plan de Développement de Massif (PDM) est d'assurer une animation au plus près des propriétaires et des acteurs économiques de la forêt privée afin de les accompagner selon leurs contraintes propres afin de développer la mobilisation du bois.		
Descriptif de l'action		
Les PDM sont des outils originaux et dynamiques mis au point par les CRPF à l'échelle d'un massif d'environ 3 000 à 4 000 ha de forêt privée.		
Les PDM se déroulent en 2 étapes :		
1 - Une première phase de diagnostic au cours de laquelle est précisé, à l'échelle d'un massif forestier, le contexte socio économique, l'analyse et cartographie des données relatives à la forêt et à son environnement, l'analyse des données relatives aux propriétaires forestiers du massif, les caractéristiques des peuplements, ainsi que les interventions forestières envisageables.		
2 - Dans un second temps vient une phase d'animation qui décline les problématiques détectées à travers des actions d'information ciblées et un appui direct aux propriétaires. L'animation peut se faire à l'échelle du massif (données globales au niveau intercommunal), de manière collective (réunion publiques avec les propriétaires), mais aussi individuelle auprès des propriétaires. Un effort tout particulier est fait en matière de communication et de concertation pour toucher le plus de propriétaires possibles et pour associer l'ensemble des acteurs de la filière à la démarche.		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 1 = Guide de gestion forestière Action 3 = carte d'identité des propriétaires	Action 5 = PEFC	
Maître d'ouvrage	CRPF Auvergne	
Partenaires	Communautés de communes, DDT, CG 63, Région, coopératives, experts, SMAD des Combrailles, URCOFOR, Auvergne Promobois, entreprises de la filière, PEFC	
Calendrier	Communauté de communes Sioulet Chavanon : 2010 Communauté de communes Haute Combraille : 2012 Autres secteurs potentiels : Cœur de Combrailles/Pionsat, Menat	
Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT Nombre d'actions visant à accroître les surfaces sous document de gestion durable Surface sous document de gestion durable à la suite de ces actions (ha) Surface concernée par les Plans de Développement de Massif initiés ou accompagnés par la CFT (ha) Indicateurs spécifiques Nombre de PDM menés Nombre de propriétaire impliqués Volume de bois supplémentaire mobilisé Nombre de réunions d'information réalisées	
Type de dépenses	Frais d'animation et de mission, acquisitions de données	
Plan de financement prévisionnel Phase diagnostic		montant
	Autofinancement	
	Région	50 %
	Département	
	État	
	Autres (préciser) FEADER	50 %
Coût total	51 200 €	

Plan de financement prévisionnel annuel Phase Animation PDM (sur 3 ans)		montant
	Communauté de communes	12,5 %
	Région	
	Département	43,75
	État	
	Autres (préciser) FEADER	43,75 %
	Coût total	51 200 €

Enjeu n°3	Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière
Objectif n°VIII	Améliorer la mobilisation
N° et intitulé de l'action	Action n°8 : Améliorer la desserte
Constats/Enjeux	
<p>La desserte, en et hors forêt, est un élément essentiel dans le circuit de la mobilisation du bois. Malgré les besoins, les réalisations sont peu nombreuses dans les Combrailles. Aucun schéma de desserte n'a été élaboré sur les Combrailles.</p> <p>Il est donc important, à travers la Charte Forestière, de mettre l'accent dans ce domaine. Du fait des coûts élevés en matière de desserte, tant au niveau des schémas que des investissements qui suivent, il est impératif de cibler au mieux les secteurs prioritaires en se basant sur les actions de connaissance de la ressource entreprises par ailleurs, en particulier le Plan d'Approvisionnement Territorial et les Plans de Développement de Massif (Action 12 et 13).</p>	
Objectif de l'action	
L'objectif est d'identifier les points de blocage, les besoins en matière de desserte et de régler les conflits potentiels.	
Descriptif de l'action	
L'action sur la desserte se déclinera en trois axes d'intervention :	
<p>1 - Réalisation d'un ou plusieurs schémas de desserte Grâce aux conclusions du PAT (à l'échelle du Pays) et des PDM (à l'échelle des Communauté de communes Sioulet Chavanon puis Haute Combraille dans un premier temps), qui seront à mettre en liaison avec l'étude du CRPF sur la potentialité des forêts d'Auvergne, il s'agira de déterminer des secteurs d'actions prioritaires en matière de desserte. <i>A priori</i>, il s'agit des secteurs des Communautés de communes Sioulet Chavanon et Haute Combraille. Les schémas de desserte, dont l'échelle la plus pertinente reste la Communauté de communes, permettront de faire un diagnostic de la ressource existante, des conditions de transport, des points noirs et de programmer les travaux à réaliser en forêt. Les structures en charge de l'animation de la charte, en partenariat étroit avec le CRPF, assureront un appui méthodologique (démarches et recherche de financements) auprès des communes et autres maîtres d'ouvrage. La question de l'exploitation par câble pourra être intégrée dans la réflexion.</p> <p>2 – Actions visant à améliorer les conditions sur la desserte communale. En effet, si un travail est réalisé à l'échelle régionale sur la desserte sur voies départementale (Itinéraire bois ronds), des points noirs existent sur la voirie communale accédant aux massifs forestiers. Une information des collectivités concernées par les prescriptions de l'itinéraire bois ronds conduira à mettre en cohérence cet outil régional avec les initiatives locales.</p> <p>3 – Actions d'information et de sensibilisation sur les droits et devoirs de chacun en matière de desserte lors de chantiers forestiers. Nombreuses sont les tensions découlant de dégâts constatés après la réalisation de travaux. Il s'agit ici de rappeler les droits et obligations de chaque partie, entreprises et communes, et les modes opératoires par l'utilisation d'outils en cours d'élaboration au niveau régional.</p>	
Lien avec les autres actions de la charte	
Action 2 = Formation des élus Action 6 = PAT	
Maître d'ouvrage	Volet 1 Schémas de dessertes : communautés de communes Travaux de desserte : Communautés de commune et/ou communes Volets 2 et 3 : SMAD des Combrailles et ACOFOR 63 (Animation CFT)
Partenaires	Auvergne Promobois, CRPF, ONF, DDT, CG 63, Région, coopératives, experts, communes, URCOFOR (pour volet 1), Communautés de communes (pour volets 2 et 3)
Calendrier	Volet 1 : mi 2011, Volets 2 et 3 : début 2011
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nb d'actions visant à améliorer les conditions de desserte forestière (schémas de desserte) Km de desserte forestière créés à la suite de ces actions Km de desserte forestière améliorés à la suite de ces actions</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre d'action d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de desserte</p>

Type de dépenses	Frais d'animation et de mission, prestations externes Budget prévisionnel : Schéma de desserte → 9 à 10 €/ha de forêt Volets 2 et 3 : animation de la CFT (SMADC/COFOR 63)		
Plan de financement prévisionnel		montant	
		Schéma de desserte base de 10 € HT par ha	Voirie
	Autofinancement	20 % du HT	20 % du HT
	Région	50 % du HT	
	Département	30 % du HT	10 % du HT des travaux, plafonné à 100 000 €
	État		35 % du HT des travaux
	Autres (préciser) Europe		35 % du HT des travaux
	Coût total		



Enjeu n°3	Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière
Objectif n°VIII	Améliorer la mobilisation
N° et intitulé de l'action	Action n°9 : Massifier l'offre et regrouper les chantiers
Constats/Enjeux	
<p>Le morcellement des propriétés forestières est un constat national et se retrouve dans les Combrailles. Sur le territoire du SMAD des Combrailles, la surface moyenne de la propriété est de 2,8 ha par propriétaire, souvent constituée de plusieurs parcelles.</p> <p>Ce morcellement constitue un frein à la gestion et à la mobilisation des bois, alors que la ressource potentielle sur pied existe.</p> <p>Les coûts d'intervention à l'hectare deviennent très vite prohibitifs lorsque les unités de gestion sont très petites, ce qui freine le propriétaire forestier à intervenir sur ses parcelles et diminue fortement la compétitivité des professionnels de la filière.</p> <p>Ainsi, il est nécessaire d'encourager le regroupement de la propriété forestière, la constitution de chantiers communs et la massification de l'offre.</p>	
Objectif de l'action	
<p>Promouvoir les outils existants de regroupement du foncier forestier.</p> <p>Encourager le regroupement de chantiers et la massification de l'offre en bois en favorisant les liens forêt publique – forêt privée.</p>	
Descriptif de l'action	
Action à préciser avec les différents partenaires potentiels de cette action	
<p>Morcellement de la propriété : renforcer les actions existantes et sensibiliser au regroupement – Communiquer / Informer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les associations syndicales (cf. RFF XLI-2-1989) • le dispositif du CG63 pour le regroupement du foncier forestier • la bourse foncière forestière du Syndicat des Sylviculteurs • le regroupement de chantier, la massification de l'offre et les contrats d'approvisionnement 	<p>Un plan de communication et des actions de sensibilisation seront menés à destination des propriétaires afin de le sensibiliser sur outils mobilisables (réunion d'information, article de presse, reportages...)</p> <p>En matière de regroupement du foncier, des expérimentations pourront être menées, notamment à travers l'organisation d'échanges amiables. Néanmoins, un important travail préalable devra être assuré afin de repérer au mieux les secteurs géographiques les plus propices, les propriétaires volontaires ainsi que les moments de la vie de la forêt les plus adéquats.</p>
<p>Regroupement de chantiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autour de chantiers en forêt privée • Autour de chantiers en forêt publique 	<p>L'action vise à créer les conditions pour regrouper des chantiers en forêt. Ce dispositif reposera sur un partenariat avec l'ONF, le syndicat des Sylviculteurs et fera l'objet d'une animation soutenue de la part du SMAD des Combrailles et de l'ACOFOR : animation générale du dispositif, appui juridique, relances, suivi technique...</p> <p>Regroupement de chantiers en forêt privée : Le Syndicat des Sylviculteurs ou toutes autres sources (maires, propriétaires, relais locaux...) informe le SMAD des Combrailles d'un chantier prévu et des zones les plus propices au regroupement. Le SMAD des Combrailles recherche l'information cadastrale des parcelles environnant le chantier prévu, et transmet l'information au Syndicat des Sylviculteurs. Le Syndicat des Sylviculteurs contacte les propriétaires pour leur proposer de se joindre au chantier.</p> <p>Regroupement de chantiers en forêt privée et en forêt publique : L'ONF diffuse les travaux et les ventes programmées dans l'année à venir au SMAD des Combrailles et envoi du cahier des ventes au SMAD des Combrailles. Le SMADC recherche l'information cadastrale des parcelles environnant le chantier prévu, et transmet l'information à l'ONF et au Syndicat des Sylviculteurs. Le Syndicat des Sylviculteurs contacte les propriétaires pour leur proposer de se joindre au chantier. Les parcelles mises en chantier ou regroupées dans des chantiers communs pourraient être signalées sur internet, via le site de la bourse d'échange du Syndicat des Sylviculteurs ou via le site du SMADC.</p>

Lien avec les autres actions de la charte

Action 2 = Formation des élus	Action 3 = Carte d'identité des propriétaires Action 7 = PDM	
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles – ACOFOR (Animation CFT)	
Partenaires	Syndicat des Sylviculteurs, CRPF, ONF, coopératives/experts, entreprises, Auvergne Promobois, référents forêt de la CFT	
Calendrier	Démarrage 2011	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions d'assistance à la mise en œuvre de projets de regroupement du foncier Nombre de projets de regroupement du foncier mis en œuvre à la suite de ces actions Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement avant leur mise en œuvre (ha) Surface moyenne des propriétés sur le périmètre de ces projets de regroupement après leur mise en œuvre (ha)</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre d'actions de sensibilisation et d'information menées Nombre d'actions de regroupement de chantiers Surface des chantiers regroupés</p>	
Type de dépenses	Animation Frais de logistique	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
Coût total		

Enjeu n°4 : Améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

- ⇒ **Objectif n°1X** : Lutter contre le morcellement des propriétés
 - Action n°10 : Informer les notaires et autres pres cripteurs

Enjeu n°4	Améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier	
Objectif n°1X	Lutter contre le morcellement des propriétés	
N°et intitulé de l'action	Action n°10 : Informer les notaires et autres prescripteurs	
Constats/Enjeux		
<p>Les notaires constituent un maillon important et souvent oublié dans l'information des propriétaires. Ils peuvent toucher à travers leur métier l'ensemble des personnes héritant ou achetant des parcelles forestières. Or, force est de constater le très faible degré de coopération entre les acteurs du développement de la filière bois et notamment ceux intervenant sur la question foncière et les notaires pourtant. Une information auprès de structures intervenants sur les questions foncières, telle que la SAFER ou la Chambre d'Agriculture peut également être pertinente.</p>		
Objectif de l'action		
L'objectif est d'assurer une meilleure information des notaires et autres structures intervenants sur les questions foncières sur les outils mobilisables en matière foncière afin qu'ils relaient l'information auprès des propriétaires forestiers.		
Descriptif de l'action		
<p>Au préalable, l'action pourra être fondée sur la détection de notaires moteurs sur le Pays sur lesquels la démarche se fondera. A la suite et en lien étroit avec ces notaires relais, des réunions d'informations ou des rencontres individuelles auprès des notaires, mais aussi de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture, pourront être organisées afin de les informer et de les sensibiliser à la problématique du foncier en forêt et ainsi de répercuter l'information auprès de leurs clients.</p> <p>Les thématiques à aborder seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> réglementation forestières les intervenants la fiscalité Aides CG 63 les modalités de donation/succession ... 		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 3 = Carte d'identité des propriétaires	Action 7 = PDM	
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles – ACOFOR (Animation CFT)	
Partenaires	Chambre des notaires du Puy-de-Dôme, CRPF, Syndicat des sylviculteurs, SAFER, CG 63, DDT	
Calendrier	2011	
Evaluation : variables à suivre	Nombre de réunions d'information organisées Nombre de notaires impliqués	
Type de dépenses	Frais d'animation et de logistique	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n°5 : Soutenir la filière bois locale

- ⇒ **Objectif n°X** : Améliorer l'équipement de la 1^{ère} transformation
 - Action n°11 : Soutenir les entreprises locales

- ⇒ **Objectif n°XI** : Augmenter l'utilisation du bois
 - Action n°12 : Communiquer et informer sur le matériau bois
 - Action n°13 : Inciter à l'utilisation du bois énergie et du bois construction



Enjeu n°5	Soutenir la filière bois locale	
Objectif n°X	Améliorer l'équipement de la 1^{ère} transformation	
N° et intitulé de l'action	Action n°11 : Soutenir les entreprises locales	
Constats/Enjeux		
<p>La filière bois présente sur le Pays est aujourd'hui très importante avec quelques unes des plus grosses scieries de la région. Elles ont des projets d'investissement motivés par le besoin de s'adapter au mieux à la demande et sont soutenues dans ces démarches par l'interprofession et les financeurs potentiels.</p> <p>Les investissements projetés tendent à améliorer la qualité des produits proposés et de répondre à la demande de produits séchés. Ils visent également à être au plus près du marché local par la constitution d'une offre adaptée et de proximité reposant sur le bois du territoire.</p>		
Objectif de l'action		
Apporter un appui local aux projets d'investissement.		
Descriptif de l'action		
<p>Il s'agit de soutenir au mieux les projets d'investissement des entreprises du territoire, tant par l'appui à la recherche de financements, en lien étroit avec Auvergne Promobois, que par un appui politique.</p> <p>Les investissements concernent la création de séchoirs, le tri mécanique des bois, la constitution de plateformes bois énergie, la création d'une plateforme de vente de produits bois locaux... L'appui du territoire à ces initiatives se fait par le biais du projet de Pôle d'Excellence Rurale portée par la Communauté de communes Sioulet Chavanon et dont la zone de mise en œuvre couvre l'ouest du Pays des Combrailles.</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles, Auvergne Promobois, Communauté de communes Sioulet Chavanon	
Partenaires	Etat, Région, Département, Collectivités locales, entreprises de la 1 ^{ère} transformation	
Calendrier	2011-2014	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions d'accompagnement des acteurs de la filière favorisant la valorisation du bois local Nombre de projets d'investissements matériels, initiés ou accompagnés par la CFT, visant à valoriser le bois local</p> <p>Indicateurs spécifiques Investissements réalisés Nombre d'emplois induits</p>	
Type de dépenses	Frais d'animation	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
Coût total		



Enjeu n°5	Soutenir la filière bois locale	
Objectif n°XI	Augmenter l'utilisation du bois	
N° et intitulé de l'action	Action n°12 : Communiquer et informer sur le matériau bois	
Constats/Enjeux		
<p>Les consommateurs constituent le premier maillon et sans doute le principal susceptible d'augmenter l'utilisation du bois, tant dans la construction que dans le chauffage. Même si aujourd'hui ce matériau bénéficie d'un certain renouvellement de son image, les consommateurs sont encore loin de le privilégier par rapport aux matériaux classiques. Il est impératif d'accélérer cette tendance et d'informer les consommateurs des produits disponibles localement, sur le Pays pour les entreprises présentes ou en proche périphérie.</p>		
Objectif de l'action		
Informer les maîtres d'ouvrage potentiels des possibilités offertes par le bois dans le bâtiment.		
Descriptif de l'action		
<p>Cette fiche action vise à lancer des opérations d'ordre collectif. Les actions plus individualisées et ciblées sont décrites dans la fiche action n°13.</p> <p>1 - Actions d'information, de sensibilisation, de formation et de démonstration en direction des collectivités des Combrailles et des exploitants agricoles : bois énergie, bois construction, PEFC...</p> <p>2 - Actions d'information et sensibilisation auprès des particuliers : sur les mêmes thématiques. A voir : réunions publiques, sensibilisation auprès des artisans (démonstration, chantier témoin, visites...)</p> <p>Pour les volets 1 et 2 des sites vitrines seront mis en avant pour la mise en place d'actions de démonstration (réseau de chaleur et halle de sport de Pontaurum, maison ossature bois, bâtiments agricoles bois...)</p> <p>Une attention toute particulière sera portée sur l'adéquation entre les besoins des entreprises de la seconde transformation et les produits des entreprises de la première transformation (en lien étroit avec Auvergne Promobois).</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 2 = formation des élus		
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles, ACOFOR (Animation de la CFT) Aduhme, Auvergne Promobois, PEFC	
Partenaires	Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Chambre d'agriculture, EDE, ADIL – Espace info énergie, Habis, Mission Haie Auvergne	
Calendrier	Volet collectivités, agriculteurs : 2011, volet particuliers : 2012	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions d'accompagnement des acteurs de la filière favorisant la valorisation du bois local Nombre d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois Nb de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement) Puissances de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement) (mW)</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre d'actions menées selon le type et la cible</p>	
Type de dépenses	Frais d'animation et de logistique	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n°5	Soutenir la filière bois locale
Objectif n°XI	Augmenter l'utilisation du bois
N° et intitulé de l'action	Action n°13 : Inciter à l'utilisation du bois énergie et du bois construction
Constats/Enjeux	
<p>Des projets de construction ou de rénovation de bâtiments de taille conséquente sont susceptibles d'être lancés dans les années à venir dans les Combrailles, en particulier par les collectivités locales et les exploitants agricoles. Néanmoins, la solution bois, tant pour la construction que pour l'énergie, n'est pas toujours étudiée et prise en considération. Force est de constater un manque d'information et de conseils personnalisés sur ces questions.</p> <p>L'objectif de cette fiche est de créer des partenariats permettant une détection des projets de construction ou de rénovation le plus en amont possible afin de proposer aux maîtres d'ouvrage de réfléchir à l'utilisation du bois.</p>	
Objectif de l'action	
Informier de manière ciblée et adaptée les maîtres d'ouvrage pré identifiés des possibilités offertes par le bois dans le bâtiment.	
Descriptif de l'action	
<p>Cette fiche action complète la fiche action 12, dont la vocation est d'apporter une information dans le cadre d'actions collectives, Cette fiche action n° 13 doit permettre d'apporter une information personnalisée et adaptée aux projets préalablement identifiés, en faisant appel aux structures compétentes. Elle repose sur deux niveaux d'actions complémentaires : le repérage des projets potentiels et le suivi des porteurs de projet.</p> <p>Deux volets d'actions sont envisagés :</p> <p>Actions visant à inciter à l'utilisation du bois dans la construction :</p> <p>Un partenariat entre les SMAD des Combrailles et Auvergne Promobois est à développer afin d'être en capacité d'apporter des conseils en amont de la réalisation des projets de construction et de rénovation.</p> <p>Concrètement, le SMAD des Combrailles, mettra en place une organisation locale permettant d'identifier de manière régulière les projets de construction ou de rénovation. Cette information sera ensuite mise en commun avec Auvergne Promobois qui lancera avec le SMAD des Combrailles une démarche de sensibilisation en direction des porteurs de projets identifiés. Trois domaines sont ici plus particulièrement visés : les bâtiments des collectivités locales, les bâtiments agricoles et les logements sociaux. Les partenaires à mobiliser localement pour le repérage des projets et l'approche des porteurs de projets varieront en fonction de ces deux cibles.</p> <p>Actions visant à inciter à l'utilisation du bois énergie :</p> <p>Outre le renforcement du partenariat, déjà engagé, entre les SMAD des Combrailles et l'Aduhme sur le repérage de projets potentiels et l'accompagnement de l'utilisation du bois énergie, deux voies complémentaires sont envisagées :</p> <p>1 - Renforcement des liens SMAD des Combrailles / Aduhme</p> <p>Seule une communauté de communes des Combrailles adhère pour l'instant à l'Aduhme, l'adhésion du SMAD des Combrailles renforcerait les liens entre les deux organismes et permettrait une collaboration plus forte et donc une plus grande réactivité sur les projets pré identifiés par chacun.</p> <p>2 - Mettre en place des outils de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics, en particulier audits énergétiques et conseil en énergie partagé, souvent clés d'entrée pour susciter l'intérêt des collectivités pour le bois énergie.</p> <p>De manière transversale, un travail de réflexion sera mené sur la question du code des marchés publics. En effet, la volonté d'un approvisionnement local, tant en bois énergie, qu'en bois construction, peut être mise à mal par les règles de concurrence. Sur cette base, des actions de conseil, tant auprès des maîtres d'ouvrage qu'auprès des entreprises locales, pourront compléter les deux volets précédents d'intervention.</p>	
Lien avec les autres actions de la charte	
Action 2 = formation des élus	
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles et ACOFOR (Animation de la CFT), Aduhme, Auvergne Promobois,
Partenaires	Communautés de communes, Habis, CAUE, Architectes, PEFC, Chambre d'agriculture, EDE, Collectif Elus Bois Energie, URCOFOR, Conseil Régional Auvergne, Conseil Général, bailleurs sociaux du Puy-de-Dôme
Calendrier	Dès la signature de la Charte

Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT	
	<p>Nombre d'actions d'accompagnement des acteurs de la filière favorisant la valorisation du bois local</p> <p>Nombre d'entreprises locales ou de collectivités s'approvisionnant en bois local, sur le territoire de la CFT, suite à ces actions</p> <p>Part du bois local dans l'approvisionnement de ces entreprises ou collectivités (%)</p> <p>Volume de bois local dans l'approvisionnement de ces entreprises ou collectivités (m3)</p> <p>Nombre d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois</p> <p>Nombre de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement)</p> <p>Puissances de chaufferies bois ou réseaux de chaleurs nouvellement créés suite aux actions de la CFT (en étude de faisabilité, en construction et en fonctionnement) (mW)</p>	
	Indicateurs spécifiques	
	Nombre de collectivités sensibilisées	
Type de dépenses	Frais d'animation et de logistique	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Coût total	

Enjeu n°6 : Faire de l'environnement un atout pour le territoire, valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles

- ⇒ **Objectif n°XII** : Connaître et préserver les milieux naturels du Pays
 - Action n°14 : Inscrire la forêt dans les actions de préservation et de valorisation de l'environnement
 - Action n°15 : Evaluer la valeur environnementale de la forêt et l'intégrer dans la gestion courante

- ⇒ **Objectif n°XIII** : Valoriser le Pays grâce à ses espaces et paysages spécifiques
 - **Action n°16 : Connaître, valoriser et préserver le bocage**



Enjeu n°6	Faire de l'environnement un atout pour le territoire , valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles
Objectif n°XII	Connaître et préserver les milieux naturels du Pays
N°et intitulé de l'action	Action n°14 : Inscrire la forêt dans les actions de préservation et de valorisation de l'environnement

Constats/Enjeux

La démarche menée pour l'élaboration de la Charte Forestière du Pays des Combrailles a mis en évidence l'importante biodiversité ainsi que le patrimoine naturel remarquable présent sur le territoire.

Cette biodiversité est associée à des milieux variés, fragiles et est issue de la complémentarité des espaces naturels (forestiers, agricoles, milieux humides...). Elle fait l'objet d'études approfondies, en particulier dans le cadre du SAGE de la Sioule, du DOCOB Natura 2000 et de la mise en place du projet de Réserve Naturelle Nationale de la Sioule.

La valorisation de l'espace forestier du Pays passe par une nécessaire conciliation entre les différentes activités présentes, les usages et le milieu naturel ainsi que par la recherche d'une limitation des impacts (protection des sites sensibles et des espaces fragiles) et la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion du territoire.

Objectif de l'action

L'objectif de la présente fiche n'est pas nécessairement de lancer des actions spécifiques en matière environnementale, mais bien davantage de faire en sorte que la dimension forestière soit pleinement prise en compte dans les initiatives et outils mis en place.

Descriptif de l'action

Quatre axes de travail pourront être suivis :

1 - La protection et la restauration des cours d'eau : le SMAD des Combrailles en partenariat avec le SMAT du Val de Sioule met actuellement en œuvre un SAGE sur le bassin versant de la Sioule. Outil de planification ayant une portée réglementaire, le SAGE a vocation à mettre en œuvre les moyens visant à atteindre le bon état sanitaire des eaux. Un volet opérationnel est lancé sur cette même zone avec le Contrat Territorial de la Sioule, dont la vocation est de mettre en place des financements permettant la réalisation d'actions de terrain. Dans ce cadre, une programmation des travaux de restauration des cours d'eau ainsi qu'un plan d'actions pour la restauration des frayères est en cours. L'orientation de la charte forestière doit être mise en œuvre à travers ce cadre et doit inciter à un rapprochement entre les acteurs de la forêt et les acteurs du SAGE.

2 - Appliquer le Grenelle de l'environnement sur le territoire (prise en compte à l'échelle du Pays du schéma écologique régional) : L'objectif est de positionner le Pays dans l'application de l'opération générale « trames vertes et bleues » issue du Grenelle de l'environnement (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010). Si le SCOT du Pays des Combrailles, le SAGE et les documents d'urbanisme locaux sont les outils qui permettront de protéger ces trames à terme, il est nécessaire dans un premier temps de définir ces trames plus précisément. Ce travail est prévu notamment dans le cadre des Contrats Nature et Paysage proposés par le Conseil Régional, nouveau volet du Contrat Auvergne+. Cette action ne pourra être mise en place qu'une fois les modalités d'application du Grenelle de l'environnement connues.

3 - Positionner le Pays en accompagnement des politiques de protection de l'environnement : Il apparaît indispensable pour le Pays de se positionner en accompagnement des politiques de protection de l'environnement de façon à pouvoir être force de proposition pour les aménagements projetés et valoriser son image. Il s'agit de Natura 2000 et du projet de réserve naturelle nationale de la Sioule en particulier.

4 - Promouvoir l'éducation à l'environnement et sensibiliser à la protection de la biodiversité
Afin de favoriser la protection des espaces forestiers du territoire, il est proposé créer une offre de session de formation en éducation à l'environnement (notion prise au sens large). L'objectif est également de chercher à sensibiliser les usagers des espaces forestiers du Pays au respect de son environnement naturel et de sa biodiversité dite « ordinaire » (information et communication) et de favoriser la communication sur sa nécessaire protection. L'idée développée est d'inciter à intégrer la dimension forestière dans les actions d'éducation à l'environnement mise en œuvre par des opérateurs spécialisés. Néanmoins, des actions pédagogiques sur le thème de la forêt seront également mis en place spécifiquement, en complément des parcours de découverte existant et à développer (cf fiche action N°18) Des actions ciblées seront également menées en direction des entreprises locales et en particulier des entreprises de travaux forestiers.

Lien avec les autres actions de la charte

Action 2 = formation des élus	Action 18 = Développement et mise en réseau des sites de découverte de la forêt
-------------------------------	---

Charte Forestière de Territoire – Pays des Combrailles

Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles et ACOFOR (Animation de la CFT)	
Partenaires	CEPA, CRPF, ONF, Association des propriétaires forestiers, Associations Naturalistes et d'usagers de la forêt (randonneurs...), Fédération Départementale de chasse et association locales, DREAL, DDT, Chambre d'Agriculture...	
Calendrier	2011	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions (matérielles ou immatérielles) visant à mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante Surfaces (ha) concernées par ces actions Nombre d'actions (immatérielles) favorisant la mise en cohérence de la préservation d'espaces protégés sur le territoire de la CFT. Nombre d'espaces protégés concernés et surfaces totales concernées par ces actions</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre de procédures auxquelles sont associés les élus porteurs de la charte forestière Nombre de session d'éducation à l'environnement incluant la dimension forestière</p>	
Type de dépenses	Frais d'animation	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région – Contrat Nature et paysage	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n°6	Faire de l'environnement un atout pour le territoire, valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles	
Objectif n°XII	Connaître et préserver les milieux naturels du Pays	
N°et intitulé de l'action	Action n°15 : Evaluer la valeur environnementale de la forêt et l'intégrer dans la gestion courante	
Constats/Enjeux		
En raison de la grande variété des espaces forestiers du Pays associés à des espaces naturels multiples, il apparaît nécessaire de proposer un travail d'évaluation de la valeur environnementale de la forêt afin d'optimiser son utilisation, son exploitation et de favoriser son ouverture au public.		
Objectif de l'action		
Prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts Identification de secteurs à ouvrir au public – Adéquation secteurs / usages – Conciliation des pratiques		
Descriptif de l'action		
<p>1– Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière courante :</p> <p>Il s'agit de former les gestionnaires, experts et techniciens forestiers à l'utilisation du guide de gestion et à l'utilisation de l'indice de biodiversité potentiel élaboré par l'IDF (environ 1 journée de formation par an sur les Combrailles, pendant toute la durée de la CFT). Il s'agit, en parallèle, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la valeur environnementale de leur forêt et à la prise en compte dans la gestion courante, sur la base du guide de gestion et de l'indice de biodiversité potentiel.</p> <p>2 – Objectif d'ouverture au public :</p> <p>En complément du volet 1, il s'agit de concilier sensibilité des milieux forestiers et usages. Pour cela, un travail de recensement des pratiques et de l'usage de la desserte (concertation, groupes de travail, enquête, rendez-vous avec professionnels du tourisme et associations d'usagers) sera réalisé. Une synthèse bibliographique de documents naturalistes existants sur les Combrailles, d'informations spatialisées et d'avis d'expert permettront de définir des secteurs forestiers homogènes dans leurs conditions environnementales et de les classer en fonction de leur intérêt écologique ainsi que de leur sensibilité. Des campagnes de relevés de terrain pourront être envisagées sur des secteurs ciblés.</p> <p>Le croisement entre les secteurs forestiers, leur fréquentation et les usages permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cibler des secteurs sensibles où la fréquentation doit être limitée ou, au contraire, des secteurs sur lesquels la fréquentation peut être développée. - formuler des recommandations de gestion en fonction de la sensibilité, de la fréquentation et de l'usage qui est fait des milieux forestiers. 		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 1 = Rédaction d'un guide de gestion forestière	Action 3 = Carte d'identité des propriétaires	
Action 2 = Formation des élus	Action 5 = Valoriser la certification forestière PEFC	
Maître d'ouvrage	SMAD Combrailles Maître d'œuvre : Volet 1 : CNPF-IDF et IDF, Volet 2 : bureau d'étude	
Partenaires	CRPF, ONF, associations naturalistes, associations d'usagers, acteurs du tourisme, FRANE	
Calendrier	2011 ou 2012	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions (matérielles ou immatérielles) visant à mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante Nombre de propriétaires concernés par ces actions</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre d'actions d'évaluation environnementale menées Nombre de propriétaires impliqués</p>	
Type de dépenses	Frais du bureau d'étude – 25 000 € Frais d'envoi et de reproduction Animation	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	5 000 €
	Région (Contrat Nature et paysage)	10 000 €
	Département	
	État	
	Autres (préciser) LEADER / FEADER	10 000 €
Coût total	25 000 €	

Enjeu n°6	Faire de l'environnement un atout pour le territoire, valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles	
Objectif n°XIII	Valoriser le Pays grâce à ses espaces et paysages spécifiques	
N° et intitulé de l'action	Action n°16 : Connaître, valoriser et préserver le bocage	
Constats/Enjeux		
<p>L'élaboration de la Charte Forestière du Pays des Combrailles a permis de mettre en évidence l'importance du bocage comme élément identitaire du paysage et comme milieu naturel sensible dont la protection s'avère indispensable. C'est également et avant tout une part intégrante de l'espace forestier du Pays, source de bois. Pourtant, il est encore méconnu (peu de données sur les haies) et reste menacé (dégradation du bocage par sous ou sur exploitation, arasement ...).</p> <p>C'est pourquoi le maillage bocager nécessite d'être mieux connu (linéaire, typologie, volume de bois produit, modes de gestion et mieux protéger.</p>		
Objectif de l'action		
Encourager une plus grande prise de conscience de l'intérêt du bocage sur le territoire et permettre d'en préserver la richesse et la diversité. Il s'agit également de favoriser une meilleure gestion des haies et du bocage.		
Descriptif de l'action		
<p>L'action se décline en 5 volets :</p> <p>1 – Un volet relatif à l'amélioration de la connaissance sur le patrimoine bocager des Combrailles. Ce volet prendra la forme d'une étude à la fois naturaliste mais aussi patrimoniale et culturelle sur les haies et le bocage. Cette étape a vocation d'améliorer les connaissances sur le linéaire de haie et leur typologie, les modes de gestion actuels, connaître la biomasse produite par la haie et les rôles qu'elles occupent, l'état sanitaire, de localiser les secteurs prioritaires et établir les préconisations de gestion et d'aménagement du bocage mais aussi de valoriser les savoirs faire spécifiques développés autour du bocage.</p> <p>2 - Un volet de sensibilisation à la protection, à l'entretien et à la plantation des haies, par le biais d'organisation d'actions d'animation, de sensibilisation, de communication, et de formation sur les haies des Combrailles.</p> <p>3 - Une phase protection consistant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'échelle communale, le classement du bocage dans les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) ou d'aménagement (réglementations de boisement) - À l'échelle du pays, la prise en compte du bocage dans les outils d'aménagement du territoire (trame verte et bleue, SCOTT, ...). <p>4 - Une phase mise en œuvre de programmes d'entretien et de plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'opportunité de mutualiser des outils collectifs d'entretien des haies (outils qui concilient une bonne qualité d'entretien et la possibilité de mieux valoriser la ressource bois). - Organisation de programmes de plantation. <p>5 – Un volet promotion des produits innovants issus de l'entretien des haies, à travers le Bois Raméal Fragmenté (BRF), bois pour chaudière à plaquettes, paillage en espace vert, paillage de stabulation d'élevage. Le but est d'aider à conforter ces filières en les faisant connaître et de développer les usages locaux.</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 2 = Formation des élus	Action 12 = Communiquer et informer sur le matériau bois	Action 13 = Inciter à l'utilisation du bois énergie et du bois construction
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles et ACOFOR (Animation de la CFT) Mission Haies Auvergne de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne	
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Syndicat des Jeunes Agriculteurs, CEPA, Associations naturalistes, Associations d'usagers (randonneurs...), Fédération Départementale de chasse et association locales, DREAL, DDT, ONF, CAUE, Conseil Général du Puy-de-Dôme	
Calendrier	Début de l'opération : 2013, les travaux d'étude et l'animation/communication peuvent débuter dans un premier temps et se poursuivre pendant toute la durée de la Charte. La conception des documents de vulgarisation peut aussi commencer dès 2013, la publication des cahiers de recommandations pouvant se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.	

Evaluation : variables à suivre	Socle commun CFT Nombre d'actions d'accompagnement à la valorisation de produits forestiers non ligneux Nombre de projets de valorisation de produits forestiers non ligneux menés suite à ces actions Nombre d'actions (matérielles ou immatérielles) visant à mieux prendre en compte la biodiversité ordinaire, notamment dans la gestion forestière courante Nombre de propriétaires concernés par ces actions Indicateurs spécifiques Nombre d'actions de sensibilisation-formation. Nombre de personnes sensibilisées Nombre de procédures de protection du bocage. Nombre d'achat collectif d'outils favorisant un bon entretien. Linéaire planté Nombre de journées de sensibilisation.	
	Type de dépenses	Frais d'animation, de logistique et de prestations externes
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	10 000 €
	Région : Contrat Nature et Paysage	20 000 €
	Département	
	État	
	Autres (préciser) : LEADER/FEADER	20 000€
Coût total	50 000	

Enjeu n°7 : Améliorer les conditions d'accueil en forêt

- ⇒ **Objectif n°XIV** Accueillir, aménager et animer
- Action n° 17 : Structurer l'offre de tourisme cyné gétique
 - Action n° 18 : Développer et mettre en réseau les sites de découverte de la forêt
 - Action n° 19 : Concilier les pratiques de loisirs en forêt

Enjeu n°7	7 – Améliorer les conditions d'accueil en forêt
Objectif n°XIV	Accueillir, aménager et animer
N°et intitulé de l'action	Action n° 17 : Structurer l'offre de tourisme cynégétique
Constats/Enjeux	
<p>Les Combrailles présentent un potentiel d'accueil avéré sur la chasse, et notamment la chasse à la bécasse qui constitue une chasse adaptée aux contraintes locales. La Fédération départementale de Chasse fait écho de demandes qui lui sont faites de séjours thématiques chasse et déplore un réel manque d'organisation de l'offre. C'est le cas également pour le no kill et tir au brocard en été.</p> <p>Si le potentiel existe, il faut néanmoins nuancer le propos du fait de situations locales complexes. Les réticences des chasseurs locaux ne sont pas minces, l'émiettement en marche des sociétés de chasse pose également de gros soucis. Nombreuses sont les communes avec plusieurs sociétés de chasse qui viennent parasiter les zones de chasse. Aussi, avant de proposer une offre de tourisme cynégétique, il faut au préalable régler ces contraintes. A cela peut s'ajouter les risques d'accidents liés à l'accueil en forêt, il est essentiel de bien répartir dans le temps les activités de chasse et d'observation et découverte.</p> <p>Mais, il ne faut pas s'y tromper : on parle là d'un accueil modeste et numériquement marginal. En définitive, l'accueil de chasseurs ne peut se concevoir de manière uniforme sur toutes les Combrailles, mais il s'agit avant tout d'identifier les sociétés de chasse partantes pour accueillir et proposer une offre packagée avec des hébergements à partir de cela. Aux vues des pratiques qui sont répandues depuis plusieurs années en Berry ou en Sologne, cette activité représente un volume d'accueil faible mais génère un volume d'affaire très important. Il s'agit donc d'une niche que les Combrailles peuvent exploiter étant donné le peu d'offre sur le Massif Central.</p>	
Objectif de l'action	
Développer le tourisme cynégétique en améliorant les conditions d'accueil et la cohabitation avec d'autres activités en forêt.	
Descriptif de l'action	
<p>Un travail partenarial entre la Fédération de Chasse et l'Office de Tourisme des Combrailles, sous l'égide du SMAD des Combrailles doit permettre de définir une stratégie de développement d'accueil de chasseurs, ceci afin d'améliorer les conditions de séjour.</p> <p>Une première étape consistera à identifier les secteurs ayant un potentiel et présentant les contextes les plus favorables. Une telle identification tiendra avant tout des volontés locales d'accueillir des chasseurs extérieurs. Néanmoins, des éléments de contexte pourront être pris en compte afin de préciser les zones les plus favorables : nombre de sociétés de chasse par commune, surface, taille du plan de chasse, type de gibier... Ce travail d'identification se fera en étroite collaboration entre la fédération de chasse, l'OT des Combrailles, les communes et les sociétés de chasse concernées.</p> <p>Sur cette base, il s'agira de proposer à la clientèle une offre packagée et diversifiée intégrant hébergements et activités chasse. Ces produits touristiques pourraient ainsi être commercialisés par l'OTC à sa clientèle.</p> <p>En outre, afin d'éviter les éventuels conflits et autres risques d'accidents, l'OTC et la Fédération de chasse établiront un calendrier des activités possibles en forêt et le communiqueront largement.</p>	
Lien avec les autres actions de la charte	
Action 18	Action 19
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles – ACOFOR (Animation CFT) Office de tourisme des Combrailles et Fédération départementale de Chasse
Partenaires	DDT, SMAD des Combrailles
Calendrier	2011-2016
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions visant à améliorer l'accueil du public en forêt et dans les espaces naturels</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre de produits packagés constitués Nombre de produits packagés commercialisés</p>
Type de dépenses	Ingénierie

Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	



Enjeu n°7	7 – Améliorer les conditions d'accueil en forêt	
Objectif n°XIV	Accueillir, aménager et animer	
N°et intitulé de l'action	Action n° 18 : Développer et mettre en réseau les sites de découverte de la forêt	
Constats/Enjeux		
Les forêts des Combrailles présentent un intérêt évident pour accueillir des visiteurs dont les motivations peuvent être diverses : découverte de la nature et de l'environnement naturel, découverte de la variété forestière, support de randonnées... Néanmoins, mise à part quelques initiatives de qualité mais isolées, force est de constater la très faible offre en matière de sites de découverte aménagés autour de la forêt. Aussi, il n'est pas possible pour le moment de constituer une offre structurée et attrayante.		
Objectif de l'action		
Développer le nombre de sites de découverte de la forêt, améliorer les conditions d'accueil sur les sites existants et à venir, développer la mise en marché de ces sites par la mise en place d'actions mutualisées.		
Descriptif de l'action		
<p>La structuration d'un réseau de sites de découverte de la forêt passe par les actions suivantes.</p> <p>1 – Appui technique et financier aux projets de créations de sites de découverte de la forêt, en privilégiant la thématisation des sites : sentiers pédagogiques, espaces de découverte d'essences ou de pratiques précises... Un lien étroit avec l'offre de randonnée existante (topoguide de Pays et édition Pays Coté Chemin) doit être recherché.</p> <p>2 – Améliorer les conditions d'accès aux sites de découverte de la forêt : signalétique adaptée, aménagement qualitatif des points d'entrée, aménagements spécifiques (pontons, points d'observation...). L'utilisation du bois comme matériau doit être privilégiée dans la réalisation de ces aménagements.</p> <p>3 – Améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil en forêt : un travail de mise en réseau des sites doit permettre de créer des outils de promotion et d'information communs ayant un impact auprès de la clientèle (plaquette, supports pédagogiques communs...). Création de fiches individuelles par sentier avec promotion des autres lieux sur le document + commercialisation des fiches par l'OTC</p> <p>4 – Mise en place d'un programme annuel d'animations autour de la forêt et utilisant les sites de découverte comme support. Ces animations peuvent s'adresser tant au public touristique qu'au public scolaire. L'OTC assurera la commercialisation de visites guidées à destination des groupes et individuels. La mise en place de visites de sites industriels incluant des entreprises de la filière bois est également envisagée.</p> <p>Au vu de l'appel à projet organisé par le SMAD des Combrailles au printemps 2010, plusieurs projets concrets ont émergés : développement du parcours de Charensat et création d'un circuit à proximité de l'Etang de Chancelade, parcours à Saint Rémy de Blot, sentiers de découverte de la forêt sur la Communauté de communes Cœur de Combrailles, parcours en lien avec les vergers... Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 15 Action 17	Action 19	
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles et COFOR 63 (Animation de la CFT) Communes et Communauté de communes Office de tourisme des Combrailles	
Partenaires	ADDT, ONF, CRPF, Syndicat des sylviculteurs, Conseil Général du Puy-de-Dôme	
Calendrier		
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nombre d'actions visant à améliorer l'accueil du public en forêt et dans les espaces naturels Nombre de propriétaires concernés par ces actions</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre de sites d'accueil du public aménagés Nombre de thématiques mis en valeur par les sites de découverte Nombre de sites d'accueil du public mis en réseau Nombre d'actions d'animation organisées autour des sites d'accueil du public</p>	
Type de dépenses	Ingénierie, travaux d'aménagement, signalétique, prestations d'animation	

Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n°7	7 – Améliorer les conditions d'accueil en forêt	
Objectif n°XIV	Accueillir, aménager et animer	
N° et intitulé de l'action	Action n° 19 : Concilier les pratiques de loisirs en forêt	
Constats/Enjeux		
<p>En forêt et à proximité, les pratiques de loisirs sont nombreuses et variées, mais d'intensité et de nature variables sur le territoire des Combrailles. Les pratiques de loisirs de randonnées en engins motorisés peuvent présenter sur certains secteurs des Combrailles des enjeux particuliers, voire entraîner des conflits d'usages avec les autres usagers de la forêt. Cette préoccupation est d'autant plus forte que le développement de réglementations contraignantes sur les secteurs protégés (Vallée de la Sioule...) porte un risque de voir se concentrer les pratiques sur les secteurs autorisés et ainsi d'y accroître les nuisances.</p>		
Objectif de l'action		
<p>Contribuer à une meilleure connaissance des pratiques de loisirs en forêt et en particuliers des loisirs motorisés, afin d'envisager un programme d'actions visant à sensibiliser et informer sur les bonnes pratiques, à concilier les usages, voire mettre en place des réglementations adaptées.</p>		
Descriptif de l'action		
<p>Avec un souci d'éviter de multiplier les réglementations contraignantes et de risquer ainsi de concentrer les pratiques sur des secteurs plus réduits géographiquement, les actions envisagées s'orientent de la manière suivante.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – Etablissement d'un état des lieux des pratiques en matière de loisirs motorisés dans les Combrailles (stage porté par l'ONF dès 2011) 2 – Sensibilisation et information auprès des pratiquants sur la réglementation et les bonnes pratiques 3 – Informations auprès des élus sur les aspects réglementaires 4 – Mise en place de réglementations contraignantes au niveau communal sur les secteurs présentant les plus forts enjeux. <p>Cette action est complémentaire de l'action n°15 « Définition de la valeur environnementale du territoire » dans le sens où elle prend en compte la dimension pratiques de loisirs et doit être rapprochée des résultats du travail issu de la fiche 15 dont la vocation est de préciser les secteurs présentant un enjeu environnemental important et une certaine pression sur la desserte et son usage. Le croisement entre d'une part la connaissance des pratiques et d'autre part la valeur environnementale des forêts et l'usage de la desserte doit permettre de préciser au mieux la localisation et le contenu des actions de sensibilisation, d'information et de réglementation.</p>		
Lien avec les autres actions de la charte		
Action 15 – Définition de la valeur environnementale du territoire	Action 17, 18	
Maître d'ouvrage	ONF, SMAD des Combrailles	
Partenaires	ONF, Conseil Général du Puy-de-Dôme, association de pratiquants de loisirs motorisés	
Calendrier	Volet 1 : 2011 ; Volet 2 et 3 : 2012-2013 ; Volet 4 : 2012-2014	
Evaluation : variables à suivre	<p>Socle commun CFT Nb d'actions visant à améliorer l'accueil du public en forêt et dans les espaces naturels</p> <p>Indicateurs spécifiques Nombre de réunions d'information Nombre de participants aux réunions de sensibilisation Nombre de communes ayant mis en place une réglementation</p>	
Type de dépenses	Ingénierie, signalétique	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
	Coût total	

Enjeu n° 8 : Assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière de Territoire

- ⇒ **Objectif n°XV** : Assurer la réussite de la démarche CFT
 - Action n°20 : Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière



Enjeu n°8	Assurer la dynamique et le fonctionnement de la CFT	
Objectif n°XV	Assurer la réussite de la démarche CFT	
N°et intitulé de l'action	Action n°20 : Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière	
Constats/Enjeux		
<p>Il est extrêmement important de maintenir la fonction d'animation dans la phase de mise en œuvre de la charte forestière afin d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage des actions, le suivi et l'évaluation de la CFT ; dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction gagne à être assurée directement par le territoire de projet. La création d'un poste d'animateur mutualisé entre les territoires du Puy-de-Dôme engagés dans une CFT et porté par l'ACOFOR 63 avec le soutien du Conseil Général du Puy-de-Dôme est envisagée.</p>		
Objectif de l'action		
<p>Favoriser la réalisation des actions identifiées dans le volet opérationnel de la CFT, au regard des enjeux territoriaux stratégiques Maintenir la dynamique initiée lors de l'élaboration du diagnostic de la charte Permettre l'émergence de nouveaux projets, en accord avec les enjeux identifiés.</p>		
Descriptif de l'action		
<p>1 – Suivi et coordination de la charte : Suivi général de la démarche de charte, animation des instances de pilotage : comité de pilotage et comité technique, pour fédérer les acteurs, suivre le plan d'action, évaluer les actions réalisées, réorienter les actions et relancer une dynamique ... Pilotage général du plan d'actions et de ses évolutions dans le temps, appui à l'émergence de nouvelles actions. Remontée de problématiques rencontrées sur le territoire à un niveau supérieur (départemental, régional et national) ; échange d'informations et d'expériences avec d'autres territoires engagés en CFT. Communication à destination des maîtres d'ouvrages identifiés, des collectivités et du grand public, par voie de presse, internet, réunions, radio, télévision ...</p>	<p>1 à 2 comités de pilotage / an Organisation technique, contenu, suivi du plan d'action ... : ACoFor63 Organisation logistique, envois, lien avec le territoire ... : SMAD des Combrailles</p> <p>Réunions de cadrage régulières avec le SMAD et des sous-secteurs pertinents au regard des actions définies (commune, communauté de communes, massif forestier ...) fréquence en fonction des actions (à préciser)</p> <p>Communication : Rédaction, réalisation: ACoFor63 Diffusion : SMAD des Combrailles</p>	
<p>2 – Animation des actions : Animation des groupes de travail thématiques en charge d'actions Rencontre des maîtres d'ouvrage et incitation à la mise en œuvre des actions de la charte Aide au montage technique et financier des dossiers et à la recherche de financements.</p>	<p>Rencontre : selon les actions et les opportunités</p> <p>Montage technique : SMAD des Combrailles</p>	
<p>3 - Évaluation de la charte : La CFT des Combrailles participe à l'expérimentation lancée par la Fédération Nationale des communes forestière pour la définition d'un référentiel évaluatif et une méthodologie d'évaluation. Un tableau de bord quantitatif sera renseigné par le SMAD des Combrailles et l'ACOFOR, ces indicateurs feront l'objet d'une analyse par un agent du SMAD des Combrailles en charge de l'évaluation et ne participant pas directement à l'animation de la CFT. Des enquêtes et entretiens compléteront utilement les indicateurs. Une note évaluative sera produite à mi-parcours (2 ans et demi) et une note finale à l'issue des 5 années de la CFT.</p>	<p>Suivi et bilan des actions : ACoFor63 sur la base de l'outil méthodologique développé par l'ACOFOR 63 et la FNCOFOR</p> <p>SIG : SMAD</p>	

Lien avec les autres actions de la charte		
Action 1 Action 2 Action 3 Action 4 Action 5 Action 6 Action 7 Action 8 Action 9 Action 10	Action 11 Action 12 Action 13 Action 14 Action 15 Action 16 Action 17 Action 18 Action 19	
Maître d'ouvrage	SMAD des Combrailles+ Appui ACoFor63 L'ACoFor63 s'est vue confiée une mission d'animation des chartes forestières de territoire par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, sur le département. Ainsi, l'animation sera assurée conjointement entre le SMAD des Combrailles et l'ACoFor63 . De fait, ce fonctionnement permettra la mutualisation de moyens et d'information avec les autres chartes du département.	
Partenaires	L'ensemble des acteurs de la forêt et de la filière	
Calendrier	Dès la signature de la CFT et pendant toute la durée de la charte	
Evaluation : variables à suivre	Nombre d'actions du plan d'actions réalisées par an (voir tableau de bord spécifique) Nombre de réunions organisées : comité de pilotage, comité technique, comité d'évaluation, groupes de travail thématiques Nombre de participants aux réunions (dont élus, entreprises, associations...) Réalisation des notes évaluatives	
Type de dépenses	15 % de temps du personnel du SMAD des Combrailles : financé par ailleurs 20 % de temps d'une personne de l'ACoFor63 : 3 000 € du SMAD à l'ACoFor63 Frais d'envoi d'invitations, de plaquettes, ...	
Plan de financement prévisionnel		montant
	Autofinancement	
	Région	
	Département	
	État	
	Autres (préciser)	
Coût total		

Calendrier prévisionnel													
Objectif	Action	Maîtrise d'ouvrage	2011	2012	2013	2014	2015						
1	Créer une culture forestière	1	Rédaction d'un guide de gestion forestière	ONF + CRPF									
				SMADC									
2	Améliorer la gestion forestière	2	Formation des élus	URCOFOR AL									
		3	Carte d'identité des propriétaires privés	A préciser									
3	Mieux connaître et mobiliser la ressource	4	Inciter à la création de SMGF en forêt sectionnale	ONF									
		5	Valoriser la certification forestière PEFC	PEFC via AACF									
		6	Plan d'Approvisionnement Territorial	URCOFOR AL									
		7	Plans de Développement de Massif	CRPF Auvergne - Phase diagnostic									
				CRPF Auvergne - Phase animation									
		8	Améliorer la desserte	CC - Schéma de desserte									
CC ou Communes - Travaux de voirie													
9	Massification de l'offre, regroupement de chantier et mise en place de contrat d'approvisionnement	SMADC											
4	Améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier	10	Informers les notaires	SMADC									
5	Soutenir la filière bois locale	11	Soutenir les entreprises locales	Divers - à compléter avec PER									
		12	Communication et information sur le bois	SMADC									
		13	Inciter à l'utilisation du bois dans le cadre de la création ou de rénovation de bâtiments	SMADC									
6	Faire de l'environnement un atout pour le territoire, valoriser et protéger le milieu naturel du Pays des Combrailles	14	Prise en compte de la forêt dans les actions de préservation et de valorisation de l'environnement	SMADC									
		15	Définition de la valeur environnementale du territoire	SMADC - ME = CNPF									
				SMADC - ME = BE									
16	Pérenniser les paysages emblématiques du Pays	SMADC- URFA											
7	Pratiques sociales en forêt	17	Structurer l'offre de tourisme cynégétique	SMADC - OTC - FDC									
		18	Développer et mettre en réseau les sites de découverte de la forêt	SMADC - OTC - CC									
		19	Concilier les pratiques de loisir en forêt	SMADC - ONF									
		20	Animer, suivre et évaluer la CFT	SMADC									